

**DELIBERATION N° 92-25**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

**Le dix avril deux mille vingt-cinq à dix-huit heures et trente minutes**, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocations qui leur a été adressée par la Présidente, datées du 28 mars et 4 avril 2025 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Luc RAVANAT.

**Présents :**

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	GRAND Florence
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	CHAUD Frédéric	PERRIN Gilda
SIAUD Alain	GONNORD Franck	GRIET Bernard	PAULIN Jean-Paul
KRAMARCZEWSKI Bruno	BONNIER Eric	SAURAT Coraline	LE TRAOU Dominique
BONOMI Jean-Pierre	BARI Nadine	LANEYRIE Jean-Marc	PONCET Denis
MULYK Fabien	CIOT Xavier	TOSCAN Michel	BALMET Lucie
MAUROY Claude	FAYARD Adeline	TURC Sylvain	JEANNIN Michel
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
BERTHIER Luc	GIRARDOT Frédéric	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
PREVOT Fabienne	TRAPANI Mary	GIRAUD Murielle	BARTHELEMI Maryse
BRUGNERA Jean-Michel	GIACOMETTI Geneviève	RAVANAT Jean-Luc	ROUSSET Alain
GERBI Franck	GARCIA Bernadette	BALME Eric	MORA Serge
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	MENDEZ Alain	

**Absents excusés représentés :** ROSSI Angélique (pouvoir à SAURAT Coraline), LAMOUR Jérôme (pouvoir à LE TRAOU Dominique), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à FAYARD Adeline), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à BONNIER Eric), PONTIER Joël (pouvoir à BARI Nadine).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 51

Nombre de pouvoirs : 07

**Nombre de délégués votants : 58**

**OBJET : SUBVENTION A LA SCIC PETITE ENFANCE EN MATHEYSINE**

Vu, la délibération n° 74-24 actant les termes de la convention pluriannuelle 2024-2027,

La compétence « petite enfance » est gérée pour le compte de la Communauté de Communes de la Matheysine par la SCIC Petite Enfance en Matheysine.

Une convention pluriannuelle 2024-2027 a été conclue et a pour objet de définir les objectifs fixés et les missions attribuées par la Communauté de Communes de la Matheysine à la S.C.I.C. Petite Enfance en Matheysine, pour assurer la mission de service public de gestion des équipements petite enfance.

L'articulation financière entre la CCM et la SCIC est à multi-flux (prestations financières CAF PSEJ, PSU, mise à disposition personnel...).

Aussi, il est proposé de conclure un avenant pour définir le montant de la participation 2025, d'un montant initial de 300 000 €. Cet avenant à la convention d'objectifs est également nécessaire pour le versement d'une subvention supérieure à 23 000 € (projet annexé à la présente délibération).

Considérant les besoins financiers sur le premier semestre, il est proposé de voter la première tranche de subvention d'un montant de 200 000€. Le solde de la subvention nécessaire fera l'objet d'une nouvelle délibération.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ➔ **ACTE** les termes de l'avenant 2025 ;
- ➔ **ACTE** le montant annuel de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2025, à savoir 300 000€ ;
- ➔ **ATTRIBUE** une première tranche de subvention sur la base d'un acompte de 200 000 € ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer l'avenant et tout document afférent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 10 avril 2025

**La Présidente,**

**Coraline SAURAT**

